



Établissement public du Musée National Picasso – Paris

Délibération du conseil d'administration n° 2012 – 03

BUDGET 2011 DECISION MODIFICATIVE D'INVENTAIRE

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 5° de son article 11,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 20 mars 2012,

Adopte la délibération suivante :

Art. Unique. – Le budget pour l'exercice 2011 est ainsi modifié :

- compte de résultat : les recettes s'élèvent à 7.905.396 €, les dépenses à 10.348.529 €, le résultat, déficitaire, à – 2.443.133 €.

Fait à Paris, le 20 mars 2012
Par le conseil d'administration

Le président,
Anne BALDASSARI
Conservateur général du patrimoine